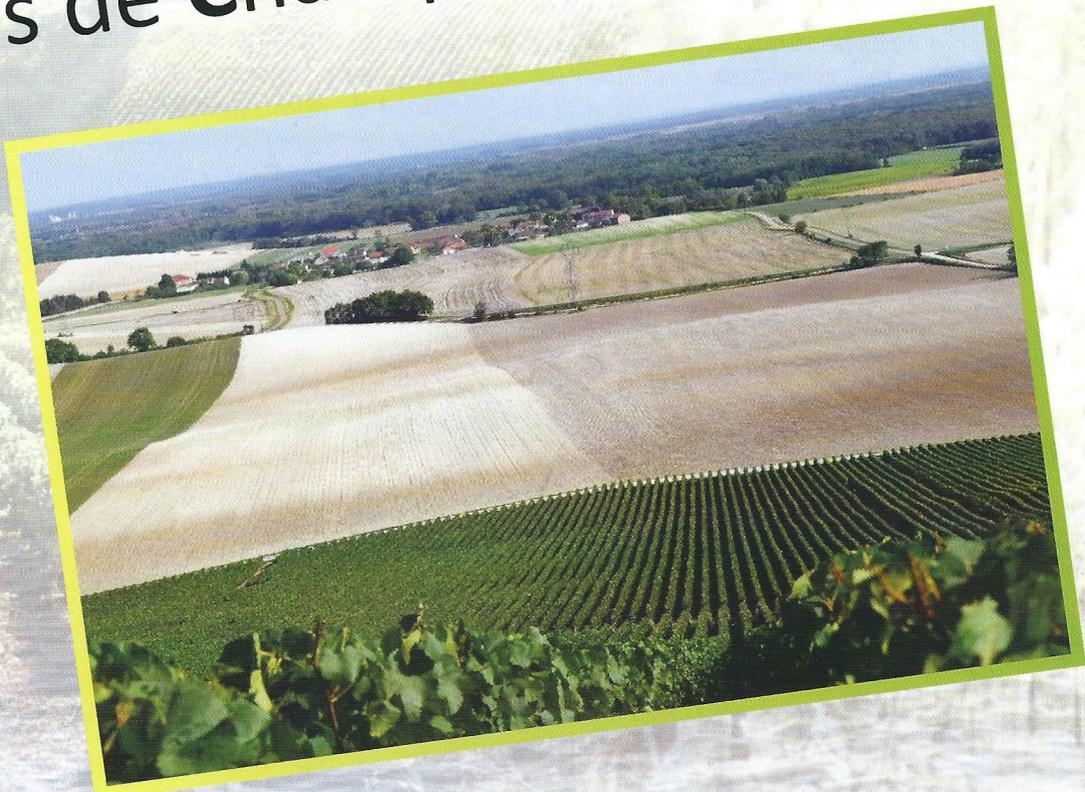




# Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx



8, place du Matras 51340 Vanault-les-Dames  
Tél. : 03 26 41 25 72 / Fax : 03 26 41 26 03  
[www.4cvs.fr](http://www.4cvs.fr)



Claude Guichon

*La Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx (dite 4CVS) a, le 1er janvier 2017, acquis une nouvelle dimension. Le territoire s'est élargi et les communes de Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains, Etrepy, Blesme et St Lumier la Populeuse ont rejoint les 35 communes de Côtes de Champagne et Saulx.*

*Ce sont désormais 12 469 personnes qui composent notre nouvelle communauté dont le siège se trouve à Vanault les Dames.*

*Cette communauté exerce désormais 9 des 12 grandes compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives. C'est un transfert important des recettes mais aussi des charges des communes vers la Communauté de Communes. C'est aussi un transfert des responsabilités même si le maire conserve l'essentiel des pouvoirs de police.*

*La 4CVS dispose de 10 stations d'épuration des eaux usées dont plusieurs ont dépassé la durée moyenne de vie et nécessitent une remise aux normes, voire une reconstruction. Nous devons agir avec discernement, dans le respect de la réglementation, mais aussi des équilibres budgétaires et de l'équité entre tous les citoyens. Ces principes sont ceux des années à venir avec l'uniformisation des règles et des tarifs sur tout le territoire.*

*La Communauté de Communes c'est aussi 55 salariés qui œuvrent au quotidien dans les écoles, les bâtiments, l'assainissement et les bureaux du siège.*

*Cette première année suite à la fusion, est contrariée par une forte baisse des dotations de l'Etat qui nous impose une gestion stricte de tous nos services. Le désengagement de l'Etat continue en 2018 avec l'arrêt de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la DDT. Ce sera une nouvelle organisation et du travail supplémentaire pour notre collectivité qui a décidé d'en supporter la charge financière.*

*Nous avons la chance d'avoir de nombreux élus qui ne ménagent pas leur peine et qui doivent relayer notre action sur leurs territoires respectifs. Tous ont la volonté et l'exigence d'une gestion des services la plus performante dans le cadre d'une politique fiscale raisonnable. Ce mode de fonctionnement, cette culture et ces principes nous ont été insufflés par Charles De Courson, président fondateur en 1993 de la Communauté de Communes des Côtes de Champagne. Sa récente et brillante réélection de député lui a imposé de démissionner du poste de Président de la 4CVS le 14 septembre. J'ai été élu pour lui succéder, j'ai tenu à le remercier pour l'action déterminante pour la création de notre Communauté. Je le remercie à nouveau au nom de tous, élus, personnel, citoyens pour son action passée, présente et à venir pour l'intérêt de nos collectivités et de ses 12 469 habitants.*



La 4CVS s'investit pour répondre à l'évolution réglementaire :

Doter chaque commune d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale. Cette longue instruction se terminera en 2018. Seules deux communes n'ont pas souhaité adopter un schéma d'urbanisme : St Lumier en Champagne et Vavray le Petit.

Elaborer un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) par l'intermédiaire de l'ADEVA. Ce schéma est à la dimension du Pays Vitryat et intègre l'ensemble des contraintes, des atouts et des spécificités des territoires.

La 4CVS met en place, à compter du 01/01/2018, un service d'instruction des actes d'urbanisme.

En effet, la loi ALUR de 2014 a prévu le désengagement de l'Etat et, au plus tard au 01/01/2018, ce n'est plus la DDT qui instruira les autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration de Travaux), mais la collectivité.

La 4CVS disposera de son service instructeur qui sera l'interlocuteur principal de toutes demandes en matière d'autorisation d'urbanisme.

Toutes ces nouvelles charges sont financées par la 4CVS.

## Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le besoin étant très fort, plusieurs communes se trouvant privées de haut débit internet et nombreuses autres communes offrant un débit insuffisant au regard des besoins des particuliers, des professionnels, la Communauté de Communes a décidé en 2016 de choisir la MED (Montée en Débit) mise en place par le SIEM dans le programme Région Grand Est. Ainsi nous répondons à l'urgence du besoin, le coût est élevé (1,2 M€ pour la 4CVS).

L'entreprise SOMELEC a posé les réseaux de fibre optique et a installé les armoires PRM (Points de Raccordements Mutualisés). Les offres commerciales des opérateurs seront proposées aux clients durant le 1er trimestre 2018.



Travaux sur la fibre

## Téléphonie mobile

La couverture du territoire en téléphonie mobile n'est pas une compétence des collectivités locales. L'Etat a fixé aux opérateurs de téléphonie des objectifs de couverture mais il s'avère que la desserte répond aux objectifs en terme quantitatif de population mais pas en terme d'espace, car de nombreuses zones blanches ou grises subsistent. C'est le cas sur notre Communauté où beaucoup de communes ne sont que partiellement couvertes. Le problème a été repris en compte par la Préfecture de la Marne et le Conseil Départemental pour négocier avec les opérateurs les investissements nécessaires pour couvrir ces zones blanches. D'ores et déjà, il est acquis que la commune de Bassu sera prochainement équipée d'un pylône pour couvrir le village. Nous agissons avec le Département pour qu'en 2018, les communes en zones grises accèdent elles aussi à la téléphonie mobile.

## Ordures ménagères

La collecte et l'élimination des ordures « ménagères » est de la compétence de la 4CVS. Dès 2005, plusieurs collectivités se sont associées pour créer le syndicat SYMSEM afin de s'unir et confier au syndicat la collecte et la gestion des déchets, d'organiser le tri et l'élimination de nos déchets produits par nos ménages. Trouver une bonne organisation, proposer le meilleur service au moindre coût est l'objectif. Le résultat semble atteint dans la mesure où la collecte est réalisée sans problème majeur sur l'ensemble du territoire et que ce territoire est maillé par des déchetteries où chacun peut déposer ses déchets non collectés en porte à porte. En 2018, un nouveau marché de collecte sera mis en service et devrait permettre une stabilité des coûts.

## Développement économique

Cette compétence initialement portée à plusieurs niveaux, devrait l'être majoritairement au sein d'ADEVA. Ce syndicat mixte rayonne sur le Pays Vitryat et fédère les trois Communautés de Communes pour décliner localement les politiques de l'Etat, de la Région Grand Est de l'EUROPE et les actions départementales et locales.

Les chambres consulaires (CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture), les syndicats, le conseil de développement territorial et des représentants de la Région Grand Est, du Département et de la Préfecture s'associent aux Communautés de Communes dans ce domaine.

La 4CVS mène des actions pour mettre en valeur les points forts de notre territoire : l'éolien, la vigne, le tourisme, les services et toutes actions en faveur de la création, du maintien et du développement de nos entreprises.

## FINANCES

La commission des finances établit le budget de la Communauté de communes. Son rôle est consultatif. Elle propose, elle n'a pas de pouvoir de décision. Elle collecte les avis des élus. Le budget de la 4CVS se compose d'un budget général et de cinq budgets annexes (les ordures ménagères, l'assainissement, les maisons de santé, le SPANC et la boulangerie de Bassuet).

Lors de la fusion des deux communautés de communes de janvier 2017, qui a réuni Saulx et Bruxenelle avec Côtes de Champagne et Saulx, il a été décidé d'opter pour une fiscalité unique à la place d'une fiscalité additionnelle afin de limiter un éventuel impact financier sur les impôts locaux et fonciers et de permettre la poursuite d'une politique d'investissements dynamique. A noter que le budget de fonctionnement est majoritairement consacré à la réfection et à l'entretien de la voirie (200 000 euros) ainsi qu'aux charges de personnels (environ 1 200 000 euros HT) suite au transfert de la compétence scolaire.

Pour ce qui concerne le budget général d'investissement un montant annuel d'environ 700 000 euros est alloué à la voirie pour l'ensemble des communes. De même, chaque année une somme de 250 000 euros est provisionnée pour financer la montée en débit internet sur notre territoire afin de desservir au mieux chaque commune. Le projet « MED » Montée en Débit au final coûtera 1 200 000 euros à la 4CVS.

En conclusion, les objectifs de la commission des finances sont de satisfaire au mieux chaque commune pour que les services et les projets d'investissements de notre Communauté perdurent dans un contexte où toutes les dotations diminuent.



Solène Wawrowski

## PERSONNEL

La 4CVS compte à ce jour 55 agents. Le personnel de la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle a rejoint celui de Vanault les Dames au 1er Janvier 2017.

Le service administratif est assuré par Stéphanie Harlaut, Directrice Générale des Services, assistée de 5 secrétaires titulaires ou contractuelles qui se répartissent les tâches de secrétariat, de comptabilité et toutes celles liées aux compétences instituées dans les statuts.

La gestion de l'assainissement (collectif et non collectif) est prise en charge par trois techniciens et un agent qui gèrent et contrôlent les stations d'épuration et leur entretien ainsi que les interventions sur les réseaux des eaux usées et pluviales.

L'essentiel de l'effectif intercommunal est composé des 38 salariées travaillant pour les 8 groupes scolaires ; les agents polyvalents (à temps partiel ou à temps complet) pour répondre aux besoins de surveillance du periscolaire, de la restauration scolaire et de ménage dans les écoles maternelles, en assistant les professeurs et les directeurs ou directrices des établissements ; elles effectuent aussi l'entretien des bâtiments.

A noter également la présence de plusieurs agents, à temps partiel, pour les bibliothèques de Vanault les Dames et Sermaize les Bains ainsi que les agences postales de Vitry en Perthois et Heiltz le Maurupt.

Les Maisons de Services Au Public (MSAP) sont intercommunales et la responsable assure dorénavant des permanences dans plusieurs localités (Pargny sur Saulx, Saint Amand sur Fion, Sermaize les Bains, Vanault les Dames et Vitry en Perthois).

Des espaces numériques seront mis en place, adossés aux MSAP.



Martine Millot

## VOIRIE

Cette commission est composée d'un vice-président et d'une quinzaine de membres du conseil. Parmi ces membres, il y a des référents qui représentent les plus grandes agglomérations et les anciennes communautés de communes, ce qui permet une meilleure connaissance du territoire de nos quarante communes.

La commission dans son ensemble décide des grandes orientations.

- Elle a fait la réforme des tableaux verts des communes (environ 200km) pour n'en garder que 162km qui représentent un intérêt intercommunal ;
- Elle a réfléchi et rédigé la délibération pour les voiries intercommunales.
- Elle s'occupe de l'investissement, l'entretien, les commandes groupées etc.

En fin d'année, elle fait le choix des investissements de l'année suivante en examinant les avant-projets sommaires et fixe les priorités (sécurisation, accompagnement, enfouissement des réseaux) suivant les sommes attribuées au budget général.

Au niveau de l'entretien (enduisage, réparations diverses, etc.), il est réalisé suivant la demande des communes.

Pour l'année 2017, la commission voirie a investi environ 1 200 000€ HT brut et aura consacré 200 000€ TTC pour l'entretien (fauchage, enduisage, bouchage des nids de poule, réparation des regards d'eau pluviale, etc.)



Thierry Dausseur



Travaux Vanault Le Chatel

Travaux Vitry en Perthois

Travaux Bussy le Repos





Groupe scolaire  
Saint-Amand sur Fion



Groupe scolaire des 3 rivières  
Heiltz le maurupt



Ecole Jacques Adnet  
Sermaize les Bains



Groupe scolaire Condorcet  
Pargny sur Saulx

Sur l'ensemble du territoire, la 4CVS gère huit groupes scolaires totalisant 1100 élèves. Nous proposons également, une restauration scolaire sur sept de nos huit groupes scolaires. Seule l'école de Vauclerc n'en possède pas. Pour bien fonctionner et être réactifs, nous avons mis en place, dans chacune de nos écoles, un référent qui nous relaie les éventuels problèmes rencontrés :

- Heiltz le Maurupt : Claudine DUBECHOT
- Pargny sur Saulx : Monique DEBRAND
- Saint Amand sur Fion : Laurence LEBLANC
- Sermaize les Bains (Ecole maternelle et école élémentaire) : Jean-François LAKOMY
- Vanault les Dames : Michel LECOCCQ
- Vauclerc : Evelyne LEPAGE
- Vitry en Perthois : Hugues GERARDIN



Pascal Tramontana

La commission réunit les 7 référents ainsi que Carole GANSTER, Marie-Anne BREMONT, Denise GUERIN, Bernadette MICHEL, Alain DEPAQUIS, Georges GERARD, Stéphanie HARLAUT DGS et Séverine THERET, responsable des affaires scolaires.

La commission travaille sur tous les sujets qui concernent les affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et les transports scolaires. Nous traitons des sujets tels que le prix des repas dans nos cantines, certaines demandes de dérogations, (nous avons été fortement sollicités ces derniers temps sur le passage de la semaine à 4 jours par exemple). La commission soumet ensuite ses propositions au Conseil Communautaire qui est le seul compétent à prendre les décisions qui s'imposent.

La 4CVS est dotée de deux bibliothèques adossées aux groupes scolaires : A noter que des bibliothèques municipales ou associatives complètent le maillage de notre territoire

- Vanault les Dames
- Sermaize les Bains
- Pargny sur Saulx
- Saint Amand sur Fion
- Saint Quentin les Marais
- Changy
- Heiltz l'Evêque

La 4CVS propose aussi, dans toutes nos écoles, un accueil périscolaire pour les enfants, le matin et le soir, pour les parents qui le souhaitent.

Avec le retour à la semaine de quatre jours, est apparue la nécessité d'offrir des possibilités d'accueil pour les enfants le mercredi matin.

Un service intercommunal a été mis en place à Vitry en Perthois.

Deux autres accueils associatifs existent à Vanault les Dames (Planète Copains) et à Pargny sur Saulx (Centre culturel).



Groupe scolaire Julie Daubié  
Vitry en Perthois



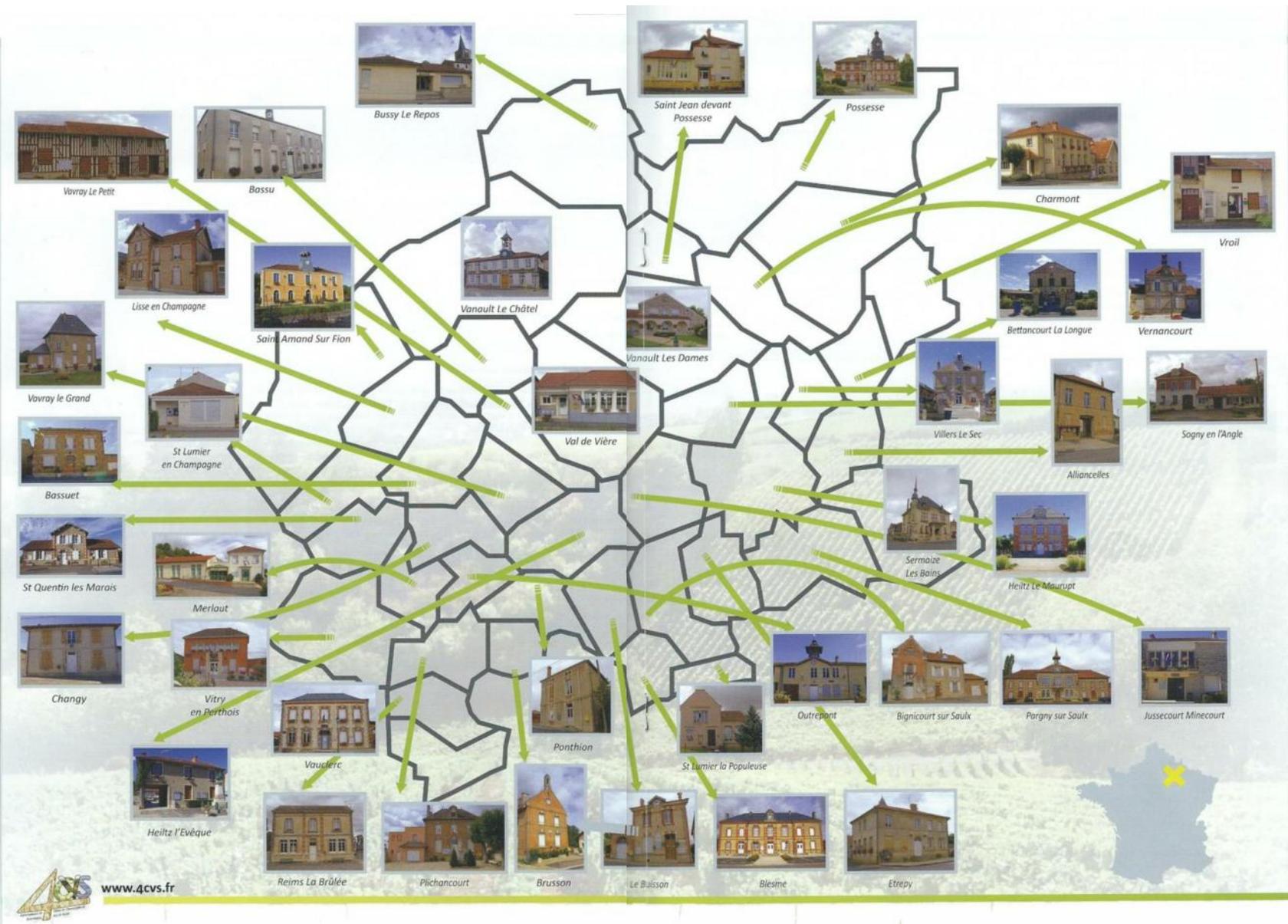
Groupe scolaire  
Jean Minard  
Vanault Les Dames



Ecole Marcel Aymé  
Sermaize les Bains



Groupe scolaire  
Vauclerc



# ASSAINISSEMENT

La commission assainissement se compose de deux pôles :

- L'assainissement collectif qui rassemble 12 communes : Charmont, Etrepy, Brusson-Ponthion, Heiltz le Maurupt, Saint Amand sur Fion, Plichancourt, Vavray le Grand, Vitry en Perthois, Sermaize les Bains, Pargny sur Saulx, Vauclerc. Ces communes traitent leurs eaux usées, soit par système de lagunage ou station d'épuration. Des études de diagnostic sont lancées sur les réseaux et stations d'épuration (STEP) de Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains, Etrepy, Heiltz le Maurupt et Vauclerc à la demande de la DDT. Elles vont générer de grosses dépenses, donc un coût pour leur réhabilitation.

- L'assainissement non collectif (ANC) délégué au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). 28 communes sont concernées par le SPANC et quelques secteurs des communes en assainissement collectif. Tous les plans de zonage communaux ont été réalisés, ils sont utilisés pour les diagnostics de conformité en cours, effectués depuis 2016.

2400 habitants ou sites sont concernés ; les diagnostics seront réalisés sur 5 ans à raison de 450/ an par le SPANC, le prestataire retenu est la COVED.

Des réunions seront organisées avec chaque groupe de communes concernées, pour expliquer la nécessité du diagnostic avant le passage dans les habitations. N'hésitez pas à y assister.

Quel que soit le type d'assainissement, collectif ou non, les tâches qui nous incombent vont demander du temps, du travail et de l'argent. Il sera difficile de tout palier, en même temps.



Hugues Gerardin

Un petit rappel : Toutes lingettes et autres éléments jetés dans les WC sont interdits : ils ne se dégradent pas, provoquent régulièrement des bouchages, coûtent très chers à la collectivité, c'est-à-dire à vous !



Boues activées Pargny sur Saulx



Lagunage à roseaux Vavray le Grand



Lit bactérien Charmont



Station de Sermaize les Bains



Station de Vauclerc

## SERVICES À LA PERSONNE

### Défense incendie

La 4CVS assure la prise en charge des unités communautaires de sapeurs-pompiers volontaires bénévoles regroupées.

5 regroupements composent et assurent la couverture de notre territoire en complément des centres de secours du SDIS ; le chef du corps communautaire est Barthélémy Bouché.

• Unités regroupées :

- St Amand sur Fion, Lisse en Champagne, St Lumier en Champagne et St Quentin les Marais

- Bignicourt sur Saulx, Le Buisson, Ponthion et Brusson

- Vitry en Perthois, Plichancourt, Changy, Outrepoint et Merlaut

- Heiltz l'Evêque, Vavray le Petit et Vavray le Grand

- Heiltz le Maurupt, Jussecourt-Minecourt et Villers le Sec



Les unités ont vocation à se spécialiser dans le secours aux personnes. Pour cela, la 4CVS investit dans les équipements, les formations des sapeurs pour viser un classement des unités en Unités Opérationnelles de Secours et opérations Diverses (UOSD). La 4CVS encourage et forme les nouveaux volontaires pour assurer un service de proximité.



## Maisons médicales

La 4CVS gère deux regroupements médicaux. A ce titre, elle prend en charge la gestion et les investissements des « Maisons de santé » de Vanault les Dames et Sermaize les Bains.

La couverture de notre territoire en services médicaux est complétée par des cabinets privés (Saint Amand sur Fion, Pargny sur Saulx, Heiltz le Maurupt et Vitry en Perthois).



Maison médicale Vanault les Dames

## Agences postales intercommunales

Virginie Manguy (Vitry en Perthois) et Emilie Lignot (Heiltz le Maurupt), vous accueillent pour les services postaux. Les coûts salariaux et de fonctionnement sont assurés par la 4CVS.

Il y a également une agence postale communale à St Amand sur Fion, un bureau de LA POSTE à Sermaize les Bains et un second à Pargny sur Saulx.



Agence postale Vitry en Perthois

## Maisons de Services Au Public (MSAP)

Les Maisons de Services Au Public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des procédures spécifiques, elles articulent présence humaine et outils numériques.

La MSAP travaille avec des partenaires conventionnés tels que : la préfecture, les caisses de retraite, Pôle emploi, la CAF, la CPAM, la Mission locale, le Conseil Général, La MSA, les impôts...

Ces partenariats permettent un lien direct entre l'animatrice de la MSAP et un conseiller spécialisé, ce qui accélère et simplifie les démarches.

Ce que peut apporter une MSAP à la population

Les Maisons, animées par des agents formés par les opérateurs partenaires, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation) ...

- Aide à l'utilisation des services en ligne : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...

- Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers (dossiers de bourses scolaires, retraite, santé, ...)

- Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance ...



Sylvain Lanfroy



MSAP Pargny sur Saulx

MSAP Sermaize les Bains

La compétence « Cadre de vie » convie quatre domaines :

## La communication

La fusion en janvier 2017 des Communautés de Communes nous a fait apparaître la nécessité d'offrir une vitrine claire de ce qu'est la 4CVS et son importance dans votre quotidien.

Les pistes retenues pour la communication à nos administrés respectifs et au-delà sont :

D'une part, un site web qui a été créé et qui est régulièrement alimenté pour un usage en interne et en externe avec des liaisons avec nos communes et avec les divers organismes. C'est un réel outil pour nos services, pour les élus et pour les habitants ;

D'autre part, (tout le monde n'ayant pas accès à internet), ce bulletin dont la fréquence reste à déterminer. Ce numéro vous présente la nouvelle Communauté de Communes.



Denise Guerin

## Le tourisme

Un bien grand mot pour notre secteur, diront certains. Eh bien, nous avons des richesses historiques, culturelles, paysagères, agricoles, industrielles etc... Elles ne sont pas souvent mises en valeur ; c'est le rôle de cette commission de promouvoir notre territoire, d'organiser des circuits de découverte pouvant amener des visiteurs dans nos commerces et lieux de séjour. Nous collectons les informations en partenariat avec les offices de tourisme du secteur et ADEVA (Association pour le développement du pays vitryat). Dans ce domaine, nous ne pouvons pas travailler seuls ; la signalétique est également un enjeu majeur.

## L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

C'est une action destinée aux propriétaires et aux locataires. Elle a pour ambition d'impulser une dynamique de réhabilitation des logements existants sur le secteur de l'Est Vitryat (3 Communautés de Communes sont concernées). Cette action est programmée jusqu'en février 2018. Une prolongation d'un an vient d'être votée en conseil communautaire. Elle concerne :

- Les économies d'énergie
- L'adaptation au handicap
- La lutte contre l'insalubrité (habitat très dégradé)
- La création d'une offre de logements à loyer maîtrisé.

Aides financières : ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), Département, Région et Communautés de Communes.

En 2016, 56 logements ont été réhabilités pour une somme de 1 008 596€ (subventionnés à 577 629€).

## Les terrains de foot

C'est le domaine sportif touchant tous nos villages (ou regroupements). Sont pris en compte les terrains homologués ainsi que leurs vestiaires. Une subvention est versée à leurs clubs en fonction du nombre de licenciés. 6 terrains sont inclus dans cette action, répartis sur la communauté : Sermaize les Bains, Pargny sur Saulx, Bignicourt sur Saulx, Lisse en Champagne, Heiltz le Maurupt et Vitry en Perthois.



Terrain de football d'Heiltz le Maurupt

Le siège de la Communauté de Communes est situé 8 place du Matras 51340 Vanault les Dames.

La gestion administrative est assurée par Stéphanie Harlaut, Laurence Froment, Mélanie Brancourt, Véronique Wuibout, Séverine Theret, Lolita Bontus et Stéphane Barthélémy.

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**

**03.26.41.25.72**

**cotesdechampagneetsaulx@orange.fr**

	Agence postale intercommunale Heiltz le Maurupt Mme Lignot	Agence postale intercommunale Vitry en Perthois Mme Manguy	Bibliothèque intercommunale Vanault les Dames Mme Jean Baptiste	Bibliothèque intercommunale Sermaize les Bains Mme Saint Pierre
Lundi	11h30 - 12h30 / 13h30 - 16h	9h - 12h15		
Mardi	11h30 - 12h30 / 13h30 - 16h	13h30 - 15h45	17h30 - 19h	16h30 - 18h
Mercredi		9h - 12h15	13h30 - 16h30	14h - 17h
Jeudi	11h30 - 12h30 / 13h30 - 16h	13h30 - 15h45		
Vendredi	13h30 - 16h	9h - 12h15	16h - 17h30	16h30 - 18h
Samedi	10h30 - 12h30		14h - 16h	

## MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Vanault les Dames 03 26 41 26 01  
Lundi : 8h30-12h

Pargny sur Saulx 03 26 73 76 35  
Lundi : 13h30-17h30  
Mardi : 8h30-12h / 13h30-17h

Vitry en Perthois (à l'agence postale)  
Mercredi : 9h-12h

Saint Amand sur Fion (à l'agence postale)  
Mercredi : 13h30 - 17h

Sermaize les Bains 03 26 74 68 39  
Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h  
Vendredi : 8h30-12h

## DECHETERIES

Vanault les Dames

Mardi : 9h-12h  
Jeudi : 14h-18h  
Samedi : 9h-12h30

Pargny sur Saulx

Lundi : 9h-12h / 14h-18h  
Jeudi : 9h-12h / 14h-18h  
Vendredi : 9h-12h  
Samedi : 14h-18h

## ACCUEILS DE LOISIRS

Intercommunal :

Vitry en Perthois  
03 26 41 25 72

Mercredi de 7h30 à 12h15

Associatifs :

Centre Culturel Pargny sur Saulx  
03 26 72 68 68  
centreculturelpargny@orange.fr

Planète copains Vanault les Dames  
06 74 71 54 72

Familles rurales Saint Amand sur Fion  
03 26 72 50 67  
perisco@afrvalleedelalisse@orange.fr

### Qu'est-ce qu'une compétence ?

Une compétence correspond à un domaine d'intervention. La collectivité qui la détient est la seule à pouvoir y investir.

Cela signifie que dès lors qu'une compétence est gérée par la 4CVS, les communes ne peuvent plus régler de dépenses dans ces compétences.

La 4CVS s'appuie sur le réseau des secrétariats de mairie et vos élus municipaux qui font le relais et sont les principaux interlocuteurs des habitants.

Le Président et les Conseillers Communautaires de la 4CVS

vous adressent leurs meilleurs vœux

pour l'année

2018

